

JOURNEES NATIONALES DE FORMATION ET
RECHERCHE ACTION DES ITEP.

**« DE LA PRISE EN CHARGE A L'ACCOMPAGNEMENT :
VERS UN NOUVEL ESPACE PROFESSIONNEL ? »**

REIMS. 30 novembre – 2 décembre 2011

Marc Fourdrignier¹

**De la prise en charge à l'accompagnement :
une approche socio-historique**

I-	L'Accompagnement, une construction institutionnelle.....	2
A-	Genèse de l'accompagnement dans les politiques publiques.....	3
1.	Une absence de référence avant 1980	3
2.	L'émergence et le développement entre 1980 et 2000	3
3.	La généralisation et l'institutionnalisation à partir des années 2000.....	4
B-	Une construction transversale et nébuleuse.....	7
1.	Un ensemble composite	7
2.	Une nébuleuse de l'accompagnement	7
3.	Une notion polysémique	8
II-	L'Accompagnement, une nécessité du temps ?.....	9
A-	Une nécessité idéologique	10
1.	Accompagnement et performance	10
2.	De nouvelles règles du social.....	10
B-	Des transformations sociales	11
1.	Un nouveau modèle de socialisation.....	11
2.	De nouveaux rapports entre les individus et les institutions.....	13
III-	L'Accompagnement, une pratique professionnelle nécessaire ?.....	13
A-	Accompagnement et pratiques professionnelles.....	14
1.	Accompagnement et autres types de pratiques	14
2.	Les registres d'action mobilisés	14
B-	L'accompagnement en ITEP	15
1.	Des spécificités	15
2.	Un accompagnement dans la prise en charge	16
	Bibliographie	17
	Annexe : Les textes de référence.....	18
1.	Références législatives	18
2.	Les textes réglementaires	19

¹- Sociologue, Maître de Conférences à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, membre du Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur les Professionnalisations (LERP). Site personnel : marc-fourdrignier.fr

Vous avez choisi comme thème et titre de vos journées d'étude : de la prise en charge à l'accompagnement: vers un nouvel espace professionnel ? Cela suscite d'entrée de jeu trois remarques :

- tout d'abord le mouvement est présenté comme allant de soi. Nous serions passés de la prise en charge à l'accompagnement. Implicitement cela signifie qu'il s'agit là de deux formes distinctes d'intervention et que l'une prend la place de l'autre. Est-ce si sûr ? Est-ce si clair ? Si c'est le cas est-ce univoque pour l'ensemble des acteurs concernés (collectivités publiques, directions, professionnels, usagers) ?
- ensuite vous faites porter l'interrogation sur le fait qu'il s'agirait là d'un nouvel espace professionnel. Cela laisse entendre que cet espace pourrait ne pas être aussi nouveau que cela, qu'il serait en cours d'élaboration et qu'il serait essentiellement à dimension professionnelle et non organisationnelle voire institutionnelle ?
- Votre questionnement est bien entendu centré sur les ITEP, mais il les dépasse très largement puisque l'on pourrait dire qu'il s'agit d'un questionnement transversal à l'action sociale aujourd'hui. Il va donc être nécessaire d'utiliser une double focale : l'une large pour appréhender le champ social, l'autre plus centrée sur votre propre secteur d'activité.

Cette intervention est socio-historique. Elle a donc pour objectif de contextualiser l'accompagnement d'un triple point de vue:

- temporel : quand et comment apparaissent et se développent les références à l'accompagnement ?
- sociétal : quel sens peut-on donner au développement de la référence à l'accompagnement ?
- social : comment l'accompagnement vient modifier les références voire les pratiques de l'intervention sociale ?

Cela va me permettre de structurer mon propos en trois points :

Tout d'abord l'accompagnement est une nécessité au regard des politiques publiques. Dans de nombreux domaines il y a aujourd'hui une injonction d'accompagnement. Il s'agira ici d'identifier, à partir de nombreux exemples, les domaines où l'accompagnement est demandé ou d'une autre manière de clarifier « la demande publique » d'accompagnement .

Dans un second temps , et de manière plus sociologique, il s'agira de donner sens à cette nécessité. Est-ce que la vogue de l'accompagnement est liée aux transformations de la socialisation ? Est-ce que c'est le moyen nécessaire à l'insertion des personnes ... ?

Dans un troisième temps il s'agira de se centrer sur les pratiques d'accompagnement pour d'une part bien considérer que « tout n'est pas accompagnement » et que d'autre part il y a sans doute des conditions nécessaires à l'accompagnement .

I- L'Accompagnement, une construction institutionnelle

Cette partie va prendre appui sur une analyse des politiques sociales et des politiques publiques pour montrer comment, au fil du temps, est pensée l'intervention auprès des publics et comment se transforment les dénominations et les contenus : aide, suivi, suite, accompagnement.....Ce mouvement débouchant sur ce que certains auteurs nomment « le droit à l'accompagnement ». Cependant cette construction a été possible parce qu'elle est à la fois transversale et nébuleuse.

A- Genèse de l'accompagnement dans les politiques publiques

Pour faire cette genèse on peut distinguer trois périodes.

1. Une absence de référence avant 1980

Certains auteurs considèrent que la notion d'accompagnement émerge au cours des années 1970 notamment dans le contexte traditionnel des institutions recevant du public handicapé (Ecrement, Laidebeur, 2010)². Ils prennent alors appui sur un texte de 1973 créant les équipes de suite. Cette interprétation est discutable d'un triple point de vue. Sur un plan formel suite n'est pas accompagnement. C'est également "l'âge d'or" des institutions sociales et médico-sociales consacrées par la loi du 30 juin 1975³. Celle-ci met en avant le soutien, la protection, l'adaptation ou la réadaptation.... la suite. On peut donc dire que globalement, avant 1980, il y a peu d'initiatives et de références à l'accompagnement ou à l'accompagnement social. Plus idéologiquement et sociologiquement l'accompagnement des personnes est impensable, nous y reviendrons.

2. L'émergence et le développement entre 1980 et 2000

Dans cette période on peut dire que « Le terme accompagnement apparaît entre 1985 et 1995. (...) Comme beaucoup d'autres termes, l'accompagnement a été initialement introduit par le milieu médical pour désigner l'aide aux mourants ... Il rappelait la nécessité d'être à côté de ... accompagner jusqu'au bout du chemin ».⁴

Dans les années 80 : trois domaines sont précurseurs et vont mettre en avant la référence à l'accompagnement. C'est tout d'abord dans le champ des associations. Deux vont naître dans cette période : en 1983 l'association JALMAV (Jusqu'à la mort accompagner la vie) est créée ; en 1987 c'est le MAIS (Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale) qui se constitue à son tour. C'est ensuite dans le champ des institutions sociales et médico-sociales voire du secteur psychiatrique . En lien avec le mouvement de désinstitutionnalisation et de la volonté d'insertion en milieu ordinaire de vie des malades mentaux « stabilisés » comme des adultes handicapés on va développer des services visant la réinsertion sociale ou l'entrée dans la vie sociale. Par exemple se mettront en place – sans cadre réglementaire à l'époque- les premiers services d'accompagnement à la vie sociale. Pour les enfants handicapés l'injonction est plus explicite puisqu'un décret de 1989 introduit l'obligation suivante : « *L'établissement ou le service assure l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent à sa sortie. Afin d'apporter son appui au jeune et à sa famille, en liaison avec les services administratifs et sociaux compétents auxquels il ne se substitue pas, il apporte son concours aux démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et l'insertion sociale. Cet accompagnement court sur une durée minimum de trois ans.* »⁵. Aux associations et aux institutions vont venir se joindre également les acteurs de l'insertion . Cela concerne à l'époque notamment les femmes et les jeunes . Pour les premières les BAIE (Bureaux d'accompagnement individualisé vers l'emploi) des CIDFF

² - Ces références renvoient à la bibliographie située à la fin du texte.

³ - Les principaux textes législatifs et réglementaires cités sont repris en annexe.

⁴ - L'accompagnement une fonction du travail social. 4 décembre 2005. http://www.travail-social.com/oasismag/article.php3?id_article=533

⁵ - Article 8 du décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant l'annexe XXIV au décret du 9 mars 1956 modifié fixant les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou inadaptés. B.O. n° 45 du 14 décembre 1989.

(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) sont créés dès 1985, et proposent aux femmes en recherche d'emploi, qu'elles soient diplômées, expérimentées ou très éloignées du marché professionnel, plusieurs réponses à leur demande que ce soit par un accompagnement individualisé lors des différentes étapes jalonnant un parcours professionnel ou par des actions collectives pour favoriser la recherche d'emploi⁶. Pour les seconds c'est la création des missions locales et des PAIO (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation) qui va faire émerger la notion d'accompagnement : « *Bertrand SCHWARTZ va, dans son rapport, centrer le rôle de la société, accompagner le jeune dans son propre parcours vers l'autonomie, et ainsi définir une fonction à l'époque tout à fait nouvelle, celle de l'accompagnement* »⁷. Cette fonction sera inscrite dans la loi en 1989⁸. Dans le prolongement cette référence se retrouvera aussi dans le cadre des actions d'insertion par l'économique en faveur des jeunes (entreprises intermédiaires puis entreprises d'insertion).

A la fin des années 80 la création du RMI va marquer le développement de l'accompagnement dans les politiques publiques et l'on va assister, à ce moment là, à une augmentation forte de la référence à l'accompagnement. Cela correspond à la reconnaissance, dans le cadre des politiques publiques, des problématiques de l'exclusion des personnes comme des territoires. Cela sera d'abord dans le cadre de la loi sur le RMI puis pour le droit au logement introduit par la loi BESSON du 31 mai 1990. Dans ce cadre va apparaître l'accompagnement social lié au logement. En 1992 l'introduction de l'appui social individualisé va se doubler dans le cadre de l'appui spécifique d'un accompagnement de longue durée. Cette même année une charte de l'accompagnement à la scolarité sera signée. C'est aussi l'époque des premières initiatives de parrainage qui visent à « accompagner vers l'emploi des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle ». A la fin des années 90 et notamment sous l'impulsion de la loi d'orientation de lutte contre les exclusions, cette référence va se renforcer et se développer encore. C'est d'ailleurs cette loi - ou le terme accompagnement est utilisé 30 fois- qui va venir modifier la loi de 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales et notamment introduire " *des actions d'accompagnement social et de réinsertion en faveur des personnes présentant une consommation d'alcool à risque ou nocive, ou atteintes dépendance alcoolique*". C'est aussi dans cette période que se constitue le nouveau champ de la parentalité, avec la création des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

3. La généralisation et l'institutionnalisation à partir des années 2000.

- un emploi généralisé dans l'action sociale

Au début des années 2000, c'est l'époque de la généralisation et de l'institutionnalisation. Cinq lois sont emblématiques (tableau 1) :

Dans l'action sociale la loi qui vient la réformer en janvier 2002 reconnaît l'accompagnement des personnes comme une des missions de l'action sociale et de certaines catégories de services : « *Les établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques en vue de favoriser l'adaptation à la vie active et l'aide à l'insertion sociale et professionnelle ou d'assurer des prestations de soins et de suivi médical, dont les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et les appartements de coordination thérapeutique* »(art L 3212-1 du CASF).

⁶ - <http://www.infofemmes.com/DECOUVRIR/BasDecouvrir.html>

⁷ - ABHERVE (Michel).- Missions locales. Guide pratique. Editions juris service, 2003 , p 38.

⁸ - « Elles (Les missions locales) ont pour objet d'aider les jeunes de seize à vingt cinq ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale, en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement » loi n° 89-905 du 19 décembre 1989 favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle (J.O. du 20 décembre 1989).

Tableau 1 : L'emploi du terme accompagnement dans quelques lois des années 2000

Lois	Fréquence du terme accompagnement dans la loi
Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale	30 fois
Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale	44 fois
Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.	33 fois
Loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs.	34 fois
Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion. J.O n°0281 du 3 décembre 2008.	40 fois

Les services d'accompagnement à la vie sociale ont maintenant un cadre réglementaire. Cela devient un recours systématique dans la plupart des politiques publiques. Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), créés par la loi de février 2005, sont des lieux uniques d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement pour les personnes handicapées ainsi que pour leur entourage⁹. Elles informent et accompagnent les personnes handicapées et leurs familles dès l'annonce du handicap et tout au long de son évolution. Les nombreuses dispositions créés par loi de cohésion sociale font référence également à l'accompagnement¹⁰ : c'est le contrat d'accompagnement dans l'emploi ; c'est le contrat CIVIS pour les jeunes ; c'est le contrat de transition professionnelle qui repose sur un accompagnement renforcé et personnalisé des salariés, assuré par l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi présents au sein des maisons de l'emploi.

- la consécration d'un droit à l'accompagnement

Cette généralisation de l'emploi de la notion d'accompagnement va déboucher sur la constitution d'un droit spécifique : *"Du champ professionnel au champ social l'accompagnement occupe donc une place sans cesse grandissante, pas seulement sur le terrain du fait de la pratique du travail social et de l'art médical, puisqu'il trouve aujourd'hui une traduction complète dans l'ordonnancement juridique"* (Petit, 2008).

Encadré 2 : La constitution d'un droit à l'accompagnement

1- Les soins palliatifs :

" Toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement" (Loi n° 99-477 du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs

⁹ - Source : Ministère de la Santé et des Solidarités

http://www.handicap.gouv.fr/article.php3?id_article=41&var_recherche=accompagnement+social

¹⁰ - Deux chapitres de la loi y font explicitement référence dans leur titre : Développement des nouvelles formes d'emploi, soutien à l'activité économique, accompagnement des mutations économiques (titre I , chapitre IV) ; Accompagnement des élèves en difficulté (titre III, chapitre II).

art L1A du Code de la Santé Publique)

2- La MASP.

Toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources peut bénéficier d'une mesure d'accompagnement social personnalisé qui comporte une aide à la gestion de ses prestations sociales et un accompagnement social individualisé. (Art. L. 271-1. du CASF).

3- Le RSA

Le revenu de solidarité active (...) garantit à toute personne, qu'elle soit ou non en capacité de travailler, de disposer d'un revenu minimum et de voir ses ressources augmenter quand les revenus qu'elle tire de son travail s'accroissent. Le bénéficiaire du revenu de solidarité active a droit à un accompagnement social et professionnel destiné à faciliter son insertion durable dans l'emploi. (art L 115-2 du CASF)

"Le bénéficiaire du revenu de solidarité active a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique". (art L262-27CASF

4- Allocation d'accompagnement

Tout salarié dont un ascendant, descendant, un frère, une sœur ou une personne partageant le même domicile souffre d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital ou est en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause a le droit de bénéficier d'un congé de solidarité familial (Article L3142-16 du Code du travail)

Une allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie est versée aux personnes qui accompagnent à domicile une personne en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause, et qui remplissent les conditions suivantes (...) (Art.L. 168-1. du code de la sécurité sociale).

- l'inscription dans les référentiels professionnels

Le troisième pan de cette institutionnalisation repose sur la réforme des diplômes professionnels du travail social

Dans l'arrêté relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé le terme d'accompagnement est utilisé 15 fois. Bien plus l'un des quatre domaines de compétences du référentiel est intitulé : "accompagnement social et éducatif spécialisé". Ce même intitulé se retrouve pour un domaine de formation des moniteurs éducateurs.

Pour les assistants de service social la situation est un peu différente dans la mesure où la référence explicite à l'accompagnement est peu présente dans le référentiel de compétence s. Il y est plus question d' "un plan d'aide négocié". par contre dans le référentiel professionnel qui identifie les fonctions de l'assistant de service social, l'une d'entre elles est centrée sur l'accompagnement social qui consiste , notamment, à "apporter une aide à la personne en favorisant ses propres ressources et celles de son environnement".

De nombreux autres exemples pourraient être pris de cette référence généralisée et institutionnalisée à l'accompagnement. Prenons maintenant distance avec les politiques publiques et sociales.

B- Une construction transversale et nébuleuse

Ces nombreuses références reposent sur une grande transversalité, pour autant cela contribue comme beaucoup de notions transversales (exclusion, territoire, partenariat ...) à en faire un ensemble nébuleux.

1. Un ensemble composite

Cet aspect composite est lié non seulement au social mais également à un usage beaucoup plus large. En effet la référence à l'accompagnement est aussi utilisée dans d'autres domaines d'activité : certains organismes de gestion des ressources humaines proposent un accompagnement social¹¹. Il devient nécessaire d'accompagner et former les cadres¹². Dans le cadre du PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'État) sont introduits un tutorat et de l'accompagnement. Plus globalement l'« accompagnement à la prise de fonction » est organisé par certaines collectivités locales.¹³ Lin Grimaud souligne le fait qu' *"il suffit d'entrer le mot accompagnement dans un moteur de recherche pour découvrir la masse des réponses disponibles et leur distribution entre les secteurs du travail social, de la pédagogie, de la formation professionnelle, du service à l'entreprise, du sport et du loisir. Avec un avantage en nombre de réponses concernant l'entreprise, qui paraît bien être aujourd'hui le premier utilisateur de la notion figurant parmi une gamme de services entre conseil et coaching"* (2009, p 29).

Si l'on se recentre sur le champ sanitaire et social on s'aperçoit que l'accompagnement pourrait valoir de la maternité à la mort, qu'il peut couvrir de nombreux domaines (le scolaire, l'éducatif , le soin, l'emploi), qu'il peut être qualifié aussi de nombreuses manières : social, judiciaire, professionnel..... Tout ceci contribue à construire ce que Maela PAUL a appelé il y a plusieurs années déjà "la nébuleuse de l'accompagnement".

2. Une nébuleuse de l'accompagnement

Au-delà de la diversité institutionnelle et de la référence commune à l'accompagnement on peut tenter de mettre un peu d'ordre dans cette nébuleuse, non plus du point de vue des politiques concernées , mais du point de vue de l'accompagnement lui-même et de ce qu'il peut recouvrir .

On peut déjà introduire une première distinction entre l'accompagnement qui est, ou non spécifié. Dans le premier cas on parlera de manière générale de l'accompagnement, laissant planer toute ambiguïté sur son objectif et sur son contenu. Dans le second on le spécifiera. Ceci peut se faire de deux manières. C'est tout d'abord en tentant de donner un degré supplémentaire dans l'accompagnement: il pourra alors être personnalisé, individualisé, renforcé, voire « renforcé en continu »¹⁴ ... C'est ensuite en le ciblant par domaine : accompagnement social, professionnel, éducatif , pédagogique

De manière plus pointue on peut se référer à une auteure , Maela PAUL, qui a tenté de mettre de l'ordre dans cette nébuleuse . Elle distingue alors sept sous ensembles définis de la manière suivante (tableau 2).

¹¹ - www.plmconseils.com/Rh.htm (12 avril 2006).

¹² - Actualité de la formation permanente, novembre -décembre 2003.

¹³ - La Gazette des communes. Prise de poste : quel accompagnement ? 20 février 2006 , p 62-63.

¹⁴ - Circulaire DGEFP n° 2005-09 du 19 mars 2005 relative à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, p 9 (BO travail , 2005/7).

Tableau 2 : La nébuleuse de l'accompagnement ¹⁵

<i>Intitulés</i>	<i>Termes associés</i>
Coaching	Entraîner, conduire
Compagnonnage	Enracinement et itinéraire, qualités techniques et humaines, former, transmettre , accompagner...
Counselling, conseil, consultance	Conseiller, délibérer, assister, guider, orienter, soutenir... Sagesse, prudence, habileté, résolution, plan, dessein, projet...
Mentoring (préceptorat)	Guider, conseiller, éduquer, enseigner, instruire, apprendre à vivre...
Parrainage	Accueillir, ,admettre , introduire, veiller sur ...
Sponsoring	Soutenir , répondre de ...
Tutorat (monitorat), tutelle	Soutenir, surveiller, assister

Source : PAUL (Maela). L'accompagnement : une nébuleuse. Education Permanente , 153, 2002/4, p 56.

Cette tentative est intéressante, même si elle nécessiterait d'être précisée notamment sur les personnes , voire les organisations concernées. En effet il n'est pas évident que ces sept formes d'accompagnement soient toutes en direction exclusive de personnes. Par exemple le conseil et le sponsoring sont plus souvent relatifs à une organisation, voire à une équipe (on peut penser là au coaching).

3. Une notion polysémique

Derrière toute cette diversité réside aussi une grande variété de sens, voire d'ambiguïtés qui peuvent aussi permettre d'expliquer le succès de la notion d'accompagnement. (Encadré 3). Par exemple dans le dictionnaire critique d'action sociale l'article accompagnement social débute ainsi : "*Accompagner, de compagnon (con-pane), c'est partager le pain, c'est en quelque sorte revenir au contrat idéal, celui où la seule ressource rare, la nourriture nécessaire, est divisée équitablement entre les compagnons. Image archétypale de l'Evangile,, le partage du pain suppose une communauté de destin. La dimension étymologique de l'accompagnement est présente au moins comme symbole si ce n'est comme éthique dans l'action sociale (une sorte de désir transcendant les conditions effectives des acteurs)" ¹⁶. Tout y est dans cette définition : le partage du pain, le contrat idéal, la communauté de destin Cette définition qui date de 1995, soulignons le, fleure bon, comme le dit Lise Demailly dans un article plus récent (2009), "*les connotations positives : le pain partagé, la fraternité, la solidarité. Il repousse la solitude, mais aussi le contrôle. dans notre époque avide de marketing symbolique, il fait fortune*" (2009, p 21).*

D'autres auteurs mettent en évidence une autre face de l'accompagnement . C'est par exemple le cas de ceux qui sous l'empire des coachs voient une nouvelle forme de contrôle social (Gori, Le Coz, 2006). Ils précisent : "*To coach, signifie "entraîner" ou "accompagner" dans le sens actif de "motiver". Ce verbe anglais a pour origine un mot français, "coche", qui au XVI^e siècle, désigne une voiture tirée par des chevaux et conduite par un cocher. Le coach, suivant cette signification originare, est celui qui fait avancer les voyageurs; c'est grâce à lui qu'ils peuvent bouger, se déplacer d'un endroit à un autre*" (Gori, Le Coz, p 9).

¹⁵ - Dans l'article la mise en forme est différente . Ici les intitulés sont classés par ordre alphabétique. Resterait à faire des rapprochements et des mises à distance.

¹⁶ - BOUQUET,B. BARREYRE,JY. (1995) Dictionnaire critique d'action sociale. Bayard Editions, p 16.

Encadré 3 : Editorial de Rhizome (2005).

"Accompagnement". Le mot convient à beaucoup de professionnels et en agace aussi certains autres, parce que d'emblée, commode pour désigner en vrac tout ce qui concerne des formes du travail relationnel. A ce titre il est superbement trans-professionnel, trans-pratique, transinstitutionnel... Mais il nous attire aussi parce qu'il sert à parler - plus qu'à désigner d'ailleurs - d'une évolution ou d'une transformation des liens sociaux. Il arrive à point nommé dans des situations qui sont quasiment interstitielles : accompagnement des victimes, des mourants, des chômeurs, des sans-papiers, des malades... Aux endroits où les mesures sociales, les procédures juridiques, les décisions techniques ne suffisent pas et où il faut insérer des modalités relationnelles prenant en compte la rencontre psychique. Dans ces deux perspectives, il est possible de saisir, malgré la banalité de ce mot, une potentialité à inventer de nouveaux liens.

"Accompagnement" est un mot de "terrain" au sens où il restitue ce que font des professionnels dans un contexte sociologique particulier. Il ne signifie pas une position moyenne ou intermédiaire entre deux registres, le relationnel et le politique, mais occupe plutôt une position engagée : "accompagnement" milite à la fois pour une nouvelle posture professionnelle et une nouvelle perception des liens sociaux.

Isabelle Astier quant à elle souligne le fait que l'action d'accompagner convoque deux figures distinctes. Elle repart de l'origine des mots : *"Le verbe "accompagner signifie depuis le XII^e siècle "prendre pour compagnon" puis l'action de se joindre à quelqu'un, notamment pour faire un déplacement en commun. le dérivé accompagnement fut au XIII^e siècle un terme féodal désignant un contrat d'association. Il donna quelques siècles plus tard le mot "accompagnateur" désignant le musicien puis plus récemment celui qui accompagne ou guide un groupe. Nous voyons donc deux figures possibles dans l'action d'accompagner : celle du compagnon et celle de l'accompagnateur. La figure du compagnon évoque la proximité, al camaraderie, l'égalité, al confiance , l'entre soi (...) La figure de l'accompagnateur est bien différente. Il ya d'abord de la distance entre l'accompagnateur et celui ou ceux qu'elle guide. (...) C'est sans doute parce que l'action d'accompagner convoque ces deux figures qu'elle connaît un tel succès"* (Astier, 2007, p 128).

Nous pouvons donc dire qu'il y a une construction institutionnelle de l'accompagnement. Les éléments évoqués peuvent être appréhendés de deux manières. D'abord dans le registre de la continuité formelle. Du point de vue de la seule référence au mot, il y a une grande continuité . Cela nous donne donc à croire que l'on parle de la même chose en 1992 et en 2011 et dans tous les secteurs. Est-ce si sûr ? Cela amène à la deuxième appréhension qui est beaucoup plus discontinue et duelle sur le fond. La polysémie du mot accompagnement en permet tous les usages, notamment idéologiques.

II- L'Accompagnement, une nécessité du temps ?

Dans ce deuxième temps nous élargirons la focale pour relier l'apparition de l'accompagnement aux transformations sociales et sociopolitiques. Nous partons de l'idée que cette émergence et ce développement de l'accompagnement ne sont pas survenus par hasard mais qu'ils répondent à une nécessité du temps. celle ci peut se décliner d'abord dans le registre idéologique puis dans le registre des transformations sociales.

A- Une nécessité idéologique

1. Accompagnement et performance

Nombre d'auteurs font aujourd'hui le lien entre accompagnement et performance. *"Le fait nouveau est que la notion d'accompagnement est soumise à une diffusion qui en rapproche des aspects jugés incompatibles par les travailleurs sociaux : notamment le fait que l'aide au développement de la personne se trouve confondue avec l'entraînement à la performance"* (Grimaud, p 30).

Ce lien est encore plus explicite dans le cas du coaching : *"améliorer ses performances, augmenter ses compétences, intensifier sa puissance ... la rhétorique qui alimente le fonds de commerce du coaching entre en totale consonance avec l'idéologie ultralibérale de notre temps"* (Gori, Le Coz, p 9). Cela amène ces deux auteurs, avec un peu d'excès, à souhaiter une "cure de désintoxication idéologique dénonçant l'amalgame fait entre cette soupe sportive remixée à la soupe managériale". Pour ces auteurs cette idéologie se caractériserait par le fait que l'individu est la source de ses problèmes, que le coaching devient une addiction, qu'il s'agirait d'un conditionnement individualiste au service d'un conformisme généralisé....

Deux commentaires sur cette approche qui peut nous sembler très éloignée de notre sujet. Cette référence à la performance n'est pas isolée. Un sociologue, Alain EHRENBURG, s'y est intéressé de longue date et a montré comment s'est développé le culte de la performance (2005, 1991). Sa thèse est la suivante : *« En une dizaine d'années la société française s'est convertie au culte de la performance. Le nouveau credo s'est installé dans les mœurs et a notablement modifié les images que l'Hexagone se donne de lui-même. (...) Trois déplacements exemplaires caractérisent l'idéal de performance à la française. Le chef d'entreprise est aujourd'hui davantage l'emblème de l'efficacité et de la réussite sociale que celui de l'exploitation de l'homme par l'homme, du « gros » ou du rentier. La consommation est considérée comme un vecteur de réalisation personnelle alors qu'elle connotait l'aliénation de masse et la passivité de chacun. Les champions sportifs sont devenus des symboles de l'excellence sociale alors qu'autrefois ils étaient plutôt le signe de l'arriération populaire ».*

Cette argumentation risque de ne pas faire consensus. Peu importe. Ce qu'il me semble important ici de souligner c'est le développement idéologique de ce culte de la performance dans l'ensemble de la société française. Si l'on suit cette thèse cela nous fait porter un tout autre regard sur la performance budgétaire que l'on retrouve notamment dans la LOLF et la RGPP¹⁷. Cette référence ne serait pas alors seulement l'emballage d'une restructuration forte du service public mais la reprise d'un élément aujourd'hui au cœur de l'idéologie dominante.

Deuxième remarque sous la forme d'une hypothèse : peut-on considérer que le développement de l'accompagnement dans le champ sanitaire et social est une variante de son développement dans l'entreprise sous d'autres formes. Cela s'inscrirait dans l'ensemble des analyses sur l'influence de la nouvelle gestion publique sur le champ social.

2. De nouvelles règles du social

Pour développer cette hypothèse on peut prendre appui sur les travaux d'Isabelle ASTIER qui parle de nouvelles règles du social. L'accompagnement s'inscrirait pleinement dans le

¹⁷ - LOLF : Loi Organique relative aux Lois de Finances du 01/08/2011. RGPP: Révision Générale des Politiques Publiques

processus d'activation aujourd'hui à l'œuvre. D'ailleurs son ouvrage se structure sur six verbes/titres de chapitres : activer ; reconnaître ; se rapprocher ; personnaliser ; accompagner ; responsabiliser.

B- Des transformations sociales

Si l'accompagnement est une nécessité du temps c'est aussi parce que, de manière plus globale, deux éléments vont se transformer: d'un côté la socialisation va se faire selon de nouveaux modèles ; de l'autre les institutions vont prendre une nouvelle place, ce qui va positionner les individus autrement .

1. Un nouveau modèle de socialisation

Quels liens peut on faire entre accompagnement et socialisation ? Gaston Pineau en propose un premier : « *C'est comme si depuis un demi siècle cette montée [l'auteur vient de parler de la montée du processus d'accompagnement sous ses formes thérapeutiques, d'aide éducative, d'orientation scolaire et professionnelle] accompagnait la descente des formes traditionnelles de construction des liens vitaux, sociaux et personnels* »¹⁸. L'accompagnement viendrait compenser des formes de déliaisons sociales. Pour Lise Demailly le lien est le suivant : "Ce que recouvre sociologiquement ce joli mot est d'abord l'explosion du travail et des métiers relationnels dans la société (...). Cela correspond pour elle à une demande sociale (individuelle, collective et institutionnelle. "La conjonction de l'effritement du lien social et des injonctions d'excellence et d'efficacité fait le lit du développement du travail relationnel. Et le besoin d'euphémisation de la dureté du monde social fait celui du mot accompagnement" pour penser le travail relationnel. Accompagner devient ainsi un quasi synonyme de travail de relation; ce travail de relation est en expansion sociale importante et sa désignation préférée en lénifie les aspérités et en gomme la diversité interne" (2009, p, 22).

Cela nécessite de s'arrêter sur les transformations qui affectent les processus de socialisation . Pour ce faire il faut bien voir que , de manière très schématique, nous avons assisté – voire contribué- à un renversement idéologique fondamental¹⁹. En une vingtaine d'années un certain nombre de paradigmes et de modèles ont été complètement inversés. (tableau 3) . Nous sommes passés d'un modèle à un autre²⁰.

Le premier modèle, qui n'a pas toujours existé, a à voir avec ce que Robert CASTEL a appelé le modèle de la société salariale qui s'est constitué à partir de 1945 et de tout le travail de la normalisation du travail ²¹. Le mot clef en est la stabilité et le temps long , bien souvent indéterminé ; cela vaut pour la qualification , le diplôme à vie, le permis de conduire, le contrat de travail et le mariageCe modèle induit de la prévision possible dont un bon

¹⁸ - PINEAU (Gaston).- L'accompagnement en formation : de l'avant naissance à l'après mort. Entre solidarité et professionnalité. Education Permanente,153, 2002-4 p 30.

¹⁹ - Notre réflexion s'inspire largement de l'analyse des « changements idéologiques qui ont accompagné les transformations récentes du capitalisme » menée par BOLTANSKI (Luc) et CHIAPELLO (Eve). Dans ce qu'ils appellent le « nouvel esprit du capitalisme » (Gallimard, NRF, 1999)

²⁰ - Il s'agit bien d'une formalisation qui tente d'identifier deux modèles bien distincts. Dans la réalité sociale d'aujourd'hui ces deux modèles, même s'ils ne sont pas apparus en même temps , coexistent ; On peut à partir de là imaginer les dialogues de sourds si deux personnes se réfèrent chacune à un modèle différent . Pour exemple , et à la limite de l'anecdotique, mais n'est-ce pas là le plus parlant , on continue à remettre des médailles du travail après des décennies de bons et loyaux services et en même temps on fustige le fait que certains ne sont pas mobiles professionnellement et qu'ils travaillent depuis X années au même endroit

²¹ - Ce terme renvoie à tout le travail de définition des normes dans le champ du travail que ce soit pour le ; salaire , la durée du travail , la stabilité de l'emploi – et de la rémunération – et la protection sociale afférente .

Tableau 3 : Deux types de socialisation

	Modèle 1	Modèle 2
<i>Modèle</i>	Stabilité	Mobilité
<i>Anti-modèle</i>	Instabilité et marginalisation	Immobilité
<i>Notion clef</i>	sécurité	risque
<i>Rapport au temps</i>	temps long	temps court et confusion des temps (travail/non travail)
<i>Rapport à l'espace</i>	Unité de lieu et proximité	Dissociation des lieux et distance
<i>Critères</i>	Prévision Ancienneté	Adaptation, Flexibilité Projet Réseau
<i>Conception de la personne</i>	Agent	Acteur
<i>Type de socialisation</i>	Socialisation par la transmission	Socialisation par l'expérience
<i>Exemples</i>	- Qualification - Contrat à durée indéterminée - Mariage indissoluble - Famille nucléaire - Logement stable	- Compétence - Formes particulières d'emploi - Décomposition et recomposition familiale - Circulation des enfants - Variabilité des lieux de résidence

exemple est la grille des fonctions publiques ou des conventions collectives. La stabilité et l'ancienneté sont alors valorisées. A contrario les instables à l'école , au travail ou dans la famille sont fustigés, voire stigmatisés.

Le second modèle va mettre au cœur la notion de mobilité et donc de circulation, pas seulement au sens automobile mais aussi de circulation virtuelle, de circulation de capitaux, d'entreprises...Le renversement n'est pas seulement sémantique, certes l'instable d'hier devient le mobile d'aujourd'hui et le stable d'hier devient l'immobile. Tout ceci est fortement sous-tendu par la flexibilité, l'adaptation. Dans ce contexte les normes sont complètement inversées ou deviennent moins prégnantes parce que tout se fait sous couvert de choix, d'autonomie, de projet et d'individualisation . Emergent alors de nouvelles formes sociales que ce soit les compétences qu'il devient nécessaire d'entretenir, au risque qu'elles deviennent obsolètes, si on ne se forme pas tout au long de la vie, que ce soit les formes particulières d'emploi (CDD , intérim, emplois aidés, certaines formes de travail à temps partiel...), que ce soit les nouvelles formes d'organisation familiale et de circulation des enfants ²². Ce nouveau modèle vient aussi modifier les normes de temps et d'espace : l'instantané ou le temps réel deviennent référence que ce soit dans la vie quotidienne ou pour le spéculateur, les investisseurs ou la gestion des commandes dans l'entreprise. Certaines entreprises en réseau aujourd'hui ne vivent que le temps du projet. En termes d'espace la

²² - Nous employons ce terme par analogie avec le titre de l'ouvrage de LALLEMAND (Suzanne).- La circulation des enfants en société traditionnelle . Prêt, don échange. L'Harmattan, 1993, 224 p.

capacité à passer d'un espace à l'autre (réel/virtuel ; proche/lointain) devient prioritaire également. Les frontières ont tendance à disparaître qu'elles soient douanières ou qu'elles séparent les temps de travail et de hors travail, les lieux de travail et de non travail.

En termes de socialisation cela signifie que l'on passe d'un modèle classique de la socialisation par la transmission à une socialisation par l'expérience. Dans ce cas le socialisateur n'est plus tant que celui qui sait et qui transmet, que celui qui accompagne l'expérience et rend possible sa transformation en éléments de socialisation. Cela signifie que plus globalement l'accompagnement devient une composante de la socialisation des individus. On comprend mieux son développement. En complément les rapports entre les individus et les institutions se modifient.

2. De nouveaux rapports entre les individus et les institutions

Trois points doivent être ici soulignés. Derrière la question des institutions se cachent trois phénomènes distincts .

- le recul du modèle des institutions : ce qui a été dominant dans la loi de 1975, le modèle des institutions sociales et médico-sociales, a été largement remis en cause ensuite par le mouvement de désinstitutionnalisation et la multiplication des réponses ambulatoires . Si les SAVS sont nés c'est bien parce que la réponse par l'institution n'était plus exclusive
- plus globalement on a aussi parlé de la désacralisation des grandes institutions (Mendras, 1989) et du déclin de l'institution (Dubet, 2002).
- de manière plus spécifique nous assistons aussi à la transformation d'une institution particulière, l'Etat. Il se repositionne, se met à distance, se veut de moins en moins Etat Providence et de plus en plus Etat Social Actif. C'est l'heure de la performance publique.

Ces modifications relatives aux institutions ont un corollaire dans les rapports qu'elles entretiennent avec les individus. On pourrait dire que l'on passe d'un primat de l'institution sur l'individu au primat de l'individu sur l'institution. Cela ne veut pas dire pour autant que les institutions n'ont plus de pouvoir mais elles l'exercent autrement . La vague du droits des usagers s'inscrit bien dans cette logique . A priori finie la toute puissance des institutions et de leurs professionnels et bienvenue aux usagers au centre et objet de toutes les attentions Cela a aussi d'autres conséquences qui se traduisent par l'imputation de responsabilité et l'injonction d'autonomie. Les règles du jeu ont changé . Il n'est pas pour autant plus simple pour les individus.

III- L'Accompagnement, une pratique professionnelle nécessaire ?

Ce troisième temps va se recentrer sur l'intervention sociale et éducative. Il interrogera cette référence à l'accompagnement dans les pratiques professionnelles. Elle a été consacrée dans les référentiels de compétences, notamment des éducateurs spécialisés. Pour autant dans quelle mesure les pratiques d'accompagnement sont pertinentes pour tous les publics ? Doit on renoncer comme le donne à penser le titre des journées d'étude, à la prise en charge ?

A- Accompagnement et pratiques professionnelles

1. Accompagnement et autres types de pratiques

Depuis plusieurs années les sociologues ont tenté de décrypter ces modèles d'intervention.

Premier exemple Laval et Ravon (2005) se demandent s'il faut encore parler de relation d'aide ou d'aide à la relation ? Pour eux *"traditionnellement la relation d'aide est une technique professionnelle qui vise au maintien et à la progression de l'autonomie des usagers. (...) Cependant lorsque l'autonomie est définie dans sa potentialité (l'usager est identifié à partir de sa perfectibilité, c'est à dire comme étant sur la voie de l'émancipation) la relation d'aide se déploie comme un rapport pédagogique reposant sur une psychologie du développement. A l'inverse lorsque la peur du risque se substitue à l'espérance du progrès social, l'autonomie est saisie à partir des conditions sociales qui la rendent difficile voire impossible (l'usager est identifié à partir de sa vulnérabilité, c'est à dire glissant sur la pente dangereuse de l'exclusion); dans ce cas la relation d'aide devient un accompagnement social personnalisé, alimenté par une psychologie de la rupture des liens"*. Dans un autre vocabulaire Isabelle ASTIER considère qu'il s'agit d'accompagner les individus afin de leur donner les moyens de se maintenir en état, de demeurer actifs ou de le redevenir. Elle nous dit que *"le travail d'accompagnement épouse le passage de la notion de travail sur autrui à celle de travail avec autrui (...) Le travail sur autrui consiste à attribuer un rôle à autrui. Le professionnel est en position de surplomb et impose sa définition de la socialisation (...). A l'inverse le travail sur autrui suppose un usager actif, de surcroît indéterminé. L'usager est défini, et est surtout sommé de se définir, dans le cours d'action de l'intervention sociale* (2009, 525-53). Dans un autre travail elle nous dit que le projet est la cible première de l'accompagnement . L'objectif est alors plus d'accompagner les projets des individus que les individus eux-mêmes. Il ne s'agit plus de faire rentrer les individus dans le rang mais de les faire faire (Astier, 2007, p 129).

2. Les registres d'action mobilisés

Lise Demailly développe une autre approche considérant que la nébuleuse de l'accompagnement recèle une grande diversité : *"Nous proposons pour penser l'accompagnement de récupérer le caractère tranchant des oppositions des postures, des divergences éthiques, des oppositions cognitives qui peuvent différencier des pratiques possibles , des intentions, des gestes* (Demailly, 2009).

Sur cette base elle identifie douze registres d'action susceptibles d'être mobilisés dans les différentes formes d'accompagnement (tableau 4), sachant que plusieurs peuvent être mobilisés en même temps et qu'ils ne sont pas toujours compatibles. Par exemple elle indique que *"les travailleurs sociaux sont traditionnellement partagés entre le soutien (hospitalité accueillante), l'intervention (dimension de contrôle social), l'éducation et l'aide directe assistancielle"*. Cela permet pour elle de nommer les tensions qui parcourent les métiers et les dissensions entre prestataires et destinataires.

Tableau 4 : les registres d'action de l'accompagnement²³

1- Educatif	7- Du management
2- Didactique, de l'instruction	8- De la persuasion (influence, suggestion, séduction, propagande)
3- Analytique	9- Hiérarchique, bureaucratique
4- Thérapeutique	10-Du conseil, du coach, du soutien, de l'accompagnement
5- Commercial/mercaticien	11- Sécuritaire, punitif
6- Assistanciel et caritatif	12- De l'intervention

Source : DEMAILLY, L. (2009). *Fortunes et ambiguïtés de l'accompagnement*. Empan, 74, 21-28.

Quelle est la finalité du travail social aujourd'hui ? Est-on encore dans une visée émancipatrice et promotionnelle ou est-on dans la gestion de l'exclusion et de la liminalité ?

B- L'accompagnement en ITEP

Pour terminer , je voudrai revenir à ce qui vous réunit le travail en ITEP. je n'en suis pas du tout spécialiste. Néanmoins on peut identifier ici certaines spécificités.

1. Des spécificités

Vos textes de référence nous permettent d'identifier quelques points de spécificités :

- le public : les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite (art Article D312-59-1 du CASF).

- les missions : les ITEP

- 1) Accompagnent le développement des personnes au moyen d'une intervention interdisciplinaire. Cet accompagnement amène ces personnes à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers leur **autonomie** ;
- 2) Dispensent des soins et des rééducations ;
- 3) Favorisent le **maintien du lien** des intéressés avec leur milieu familial et social ;
- 4) Promeuvent leur **intégration** dans les différents domaines de la vie, notamment en matière de formation générale et professionnelle. A ce titre, ils favorisent le maintien ou préparent l'accueil des intéressés en écoles et établissements scolaires, dans des

²³ - Ce tableau est une version très simplifiée. dans son article l'auteur explicite chaque registre par les buts de l'action et le statut d'autrui.

dispositifs ordinaires ou adaptés, ou au titre de l'unité d'enseignement créée par convention conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article

- 5) Assurent, à l'issue de l'accompagnement, un **suivi** de ces personnes pendant une période définie et renouvelable dans la limite de trois années
- 6) Peuvent participer, en liaison avec les autres intervenants compétents, à des actions de prévention, de repérage des troubles du comportement et de recherche de solutions adaptées pour les personnes

- les moyens: une équipe interdisciplinaire qui conjugue des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques sous la forme d'une intervention interdisciplinaire réalisée en partenariat avec les équipes de psychiatrie de secteur, les services et établissements de l'éducation nationale et, le cas échéant, les services de l'aide sociale à l'enfance et ceux de la protection judiciaire de la jeunesse et réalise ces actions dans le cadre d'un projet personnalisé d'accompagnement, adapté à la situation et l'évolution de chaque personne accueillie.

La référence à l'accompagnement est ici présente sans être exclusive.

2. Un accompagnement dans la prise en charge

Que peut-on retenir de tout cela en termes de pratiques professionnelles ?

- les pratiques d'accompagnement sont souvent référées à des publics adultes. Doit-on considérer que cette forme de travail peut se construire avec toutes les catégories d'âge et tous les types de problématiques ? Cela serait à examiner de plus près.
- Si l'on part du principe que l'accompagnement est possible avec les personnes que vous accueillez encore faudrait-il vous mettre d'accord sur ce que cela recouvre. La polysémie et la diversité sont telles qu'une explicitation collective est nécessaire. Quelle conception commune de l'accompagnement avez-vous dans vos équipes interdisciplinaires ?
- Cela devrait permettre d'identifier ce qui relève de l'accompagnement et ce qui n'en relève pas. D'ailleurs les six missions qui vous sont attribuées ne relèvent pas toutes de l'accompagnement. Passer de la prise en charge à l'accompagnement me semble donc tout à fait discutable et il serait préférable de parler d'un accompagnement dans la prise en charge
- Doit-on s'acharner à en faire ? Derrière cette question quelque peu bizarre se pose une question compliquée : considère-t-on que par principe toute personne peut être accompagnée ? ou pense-t-on que des conditions minimales sont requises en termes de socialisation, de capacités à se projeter Au risque de paraître discriminatoire il est important de poser ici les conditions minimales pour qu'un accompagnement soit possible. Ceci est particulièrement vrai pour l'usage du projet personnalisé d'accompagnement. Certes c'est une obligation réglementaire mais pour autant cette norme doit être relativisée.
- Il est aussi important de voir dans quelle mesure la référence et la pratique du projet d'accompagnement sont compatibles avec le développement de prestations, souvent liées à de l'externalisation. En effet la tension peut être forte entre l'approche globale du projet et la spécialisation de la prestation. De plus il faut s'assurer que les prestataires ont bien les moyens - dans tous les sens du terme- de participer à l'équipe interdisciplinaire.

Pour conclure si l'on ne veut pas être abusé par les mots du temps il est important que les équipes interdisciplinaires, notamment dans le cadre de la définition des projets d'établissement mais aussi dans leur mise en œuvre et leur évaluation, élaborent collectivement sur cet accompagnement pour à la fois tenir compte du cadre réglementaire dans lequel vous vous inscrivez, des situations et des besoins des personnes que vous accueillez et des postures requises des professionnels pour éviter que l'accompagnement ne soit qu'un mot...

Bibliographie

Actualité de la formation Permanente. (2002). L'accompagnement des personnes en difficulté, 176, janvier-février.

ARDOINO, J. De l'accompagnement en tant que paradigme. Pratiques pédagogiques, n° 40.

ASTIER, I. (2009). Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale. Informations Sociales, 2, n° 152, p 52-58.

ASTIER, I. (2009). Accompagner in Les nouvelles règles du social. PUF,

AUTES, M. (2010). Suivre ou accompagner ? Les enjeux de la relation de service dans le social in M.A.I.S. L'accompagnement social, Presses de l'EHESP.

BALLAIN (René), JAILLET (Marie-Christine).- Le logement des démunis : quel accompagnement social ? Esprit, 3-4, mars-avril 1998, 128-141.

BIVERT, P. CHARPY, M. (2002). Vous avez dit... accompagnement... Le Colporteur, 434, juin,; 2-6.

BODIN, R. (2011). Une éducation sentimentale. Sur les ambiguïtés de l'accompagnement social en éducation spécialisée. *Déviance et Société* 2011/1 - Vol. 35, 93-112.

BOISSON, M. (2007). Quelles politiques d'accompagnement des parents pour le bien être de leurs enfants ? Une perspective internationale. La Note de Veille, Centre d'Analyse Stratégique, 85, 10 décembre.

BOLTANSKI, L. CHIAPELLO, E. (1999). Le nouvel esprit du capitalisme. Gallimard, 843 p.

CHOPART, JN. (2000). Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel. Dunod, 303 p.

DE HENNEZEL, M. (2003). Fin de vie et accompagnement. Rapport.

DEMAILLY, L. (2009). Fortunes et ambiguïtés de l'accompagnement. Empan, 74, 21-28.

ECREMENT, D. LAIDEBEUR, C. (2010) Emergence et développement de la notion d'accompagnement social in M.A.I.S. L'accompagnement social, Presses de l'EHESP, 13-23.

Empan (2009). Accompagnement et lien social, juin.

EHRENBERG, A. (2005).- Le culte de la performance. Pluriel, 323p. (1^{er} édition, 1991).

Formation et territoire. Accompagnement et insertion des publics. 6,

- FUSTIER, P. (2005). Le lien d'accompagnement. Rhizome, 20, 12-13.
- GLASMAN, D. (2001). L'accompagnement scolaire. Sociologie d'une marge de l'école. PUF, Education et formation, 2001, 317 p.
- GORI, R. LE COZ, P. (2006). Une nouvelle forme de contrôle social. Albin Michel, 198 p.
- GRIMAUD, L. (2009). De quoi parle la notion d'accompagnement ? Empan, 74, 29-34.
- JESU, F. (2004). Co éduquer. Pour un développement social durable.
- LAVAL, C. RAVON, B. (2005). Relation d'aide ou aide à la relation, in ION, J (Dir). Le travail social en débat[s], La Découverte, 235-250.
- M.A.I.S. (2010). L'accompagnement social. Histoire d'un mouvement, concepts et pratiques. Presses de l'EHESP, 318 p.
- PAUL, M. (2004). L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique, L'Harmattan, 352 p.
- PAUL, M. (2002). L'accompagnement : une nébuleuse. Education Permanente, 153, 4, -56.
- Pensée Plurielle (2009). Accompagnement : le lien social sous tension.
- PETIT, F (2008). Le droit à l'accompagnement. Droit Social, 4 avril, 413-423.
- Rhizome (2005). Pratiques d'accompagnement, n° 20.
- VIAL, M. MENCACCI, N. (2007). L'accompagnement professionnel ? Méthode à l'usage des praticiens exerçant une fonction éducative, De Boeck Université, 336 p.

Annexe : Les textes de référence

1. Références législatives

- Loi n° 2010-209 du 2 mars 2010 visant à créer une allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie
- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. J.O n°0167 du 22 juillet 2009.
- Loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. J.O n°0073 du 27 mars 2009.
- Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion. J.O n°0281 du 3 décembre 2008.
- Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale. J.O n° 55 du 6 mars 2007 page 4190, texte n° 4
- Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. J.O n° 55 du 6 mars 2007 page 4215, texte n° 7

Loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs. J.O n° 56 du 7 mars 2007 page 4325, texte n° 12

Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale. Journal Officiel du 19 janvier 2005 page 864 . Texte n° 1 .

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. (J.O. 12 février 2005, p 2353)

Loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de revenu minimum d'insertion et créant un revenu minimum d'activité (J.O. du 19 décembre 2003).

Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. (JO du 3 janvier 2002, 125).

Loi n° 99-477 du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs

Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (J.O. du 31 juillet 1998).

Loi quinquennale n° 93-1313 du 20 décembre 1993 relative au travail , à l'emploi et à la formation professionnelle (JO 21 décembre 1993).

Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement. Journal Officiel du 2 juin 1990.

Loi n° 89-905 du 19 décembre 1989 favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle.

Loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relative au Revenu Minimum d'Insertion. Journal Officiel, 3 décembre 1988.

2. Les textes réglementaires

Décret n° 2005-241 du 14 mars 2005 relatif à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et au contrat d'insertion dans la vie sociale et modifiant le code du travail (3) partie).

Décret n° 2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés. Journal Officiel du 13 mars 2005.

Décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques

Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

Arrêté du 23 décembre 2005 relatif à la formation des tuteurs dans le cadre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat . Journal Officiel du 7 mars 2006.

Circulaire n° 2007-115 du 13 juillet 2007 relative à la mise en place de l'accompagnement éducatif dans les établissements de l'éducation prioritaire.

Circulaire interministérielle DGAS/DGS/SD3C/SD6C n° 2007-194 du 14 mai 2007 relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charges des enfants accueillis

Circulaire DGEFP n° 2005-09 du 19 mars 2005 relative à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Circulaire DIF/DGAS/DESCO/DIV/DPM n° 2004/351 du 13 juillet 2004 relative aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, REAAP<http://www.familles.org/>

Circulaire DGEFP /DPM n° 2003-20 du 4 août 2003 relative à la campagne 2003 de parrainage des personnes en difficulté d'insertion (ASH 29/08/2003)

Circulaire DIF/DGAS/DESCO/DIV/DPM n° 2003/317 du 12 juin 2003 relative au développement des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAPP). BOSSV , n° 2003/34 du 6 septembre 2003.

Circulaire CDE n° 92-19 – DAS n° 92-10 du 30 mars 1992 relative à l'appui social individualisé des demandeurs d'emploi de longue durée. B.O. MASI. 92/34, p 191- 203.